Journées européennes du patrimoine à Strasbourg : mode d'emploi

Qu'est-ce que c'est ?

Événement culturel incontournable de la rentrée, les Journées européennes du patrimoine témoignent de l'intérêt des publics pour l'histoire des lieux et de l'art. Associant initiatives publiques et privées, elles offrent l'occasion de faire connaître l'action des pouvoirs publics en collaboration avec les collectivités territoriales et les propriétaires publics et privés, et de présenter le travail de celles et ceux qui agissent quotidiennement au service de la connaissance, de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine.
Participer aux Journées européennes du patrimoine implique l'ouverture des sites au public durant une ou deux journées (les 19 et 20 septembre 2015) avec visite libre ou commentée gratuite, ou bien des animations. Les propriétaires et les gestionnaires de sites sont invités à organiser des animations spécifiques en relation avec le thème de cette 32e édition "Le patrimoine du XXIe siècle : une histoire d'avenir " : visites libres ou guidées, démonstrations de savoir-faire, conférences, lecture, panneaux explicatifs, expositions, spectacles divers, jeux/concours pour les enfants, nocturnes, etc.

Qui fait quoi ?

Les Journées européennes du patrimoine sont organisées et coordonnées au niveau national par le ministère de la Culture et de la Communication qui met en place les relations avec les partenaires institutionnels, la presse nationale et les mécènes.
La direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) est l'opérateur de ces Journées en Alsace : elle récolte l'information auprès des partenaires privés et publics de leur région, elles préparent et diffusent le programme des manifestations.
Au niveau de la Ville de Strasbourg, la manifestation est coordonnée par la mission patrimoine, qui peut apporter son aide aux différents porteurs de projet (collectivité et partenaires). Elle prépare et diffuse le programme des manifestations à Strasbourg.

Comment participer ?

N'importe quel porteur de projet peut participer aux Journées européennes du patrimoine dans la mesure où la manifestation proposée répond au cahier des charges général de la manifestation. La Mission patrimoine examinera ensuite les projets.
Pour cela, il faut remplir et transmettre une fiche-projet, qui permettra de figurer dans le programme national consultable sur internet, dans le programme régional encarté dans les DNA et dans le programme des manifestations à Strasbourg.

Concrètement :

- remplir la fiche-projet (document Word) de manière complète,

- envoyer la fiche relue accompagnée d'une photographie à la mission patrimoine (jep@strasbourg.eu) avant le 22 mai 2015.

NB : Si vous avez déjà participé aux Journées européennes du patrimoine, des mails automatiques de relance de la DRAC vous ont certainement été adressés. Selon la procédure définie avec la DRAC et contrairement au message reçu, merci de ne pas mettre à jour votre fiche-projet directement dans la base de données du ministère mais de renvoyer le document Word à l'adresse jep@strasbourg.eu Si vous n'en disposez plus, nous pouvons vous transmettre votre fiche de l'année dernière.

Contacts :

Mission patrimoine
Edith LAUTON
Tél : 03 68 98 72 73
edith.lauton@strasbourg.eu
jep@strasbourg.eu

Mission patrimoine
Fanchon BARBAT LEHMANN
Tél : 03 68 98 50 00 Poste 80423
fanchon.barbat-lehmann@strasbourg.eu
jep@strasbourg.eu